

2-MONTH RULE EXEMPTION REQUEST ON ACCOUNT OF NEIGHBOURING TOURISM

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA REGLE DES 2 MOIS DANS LE CADRE D'UN PARCOURS TOURISTIQUE REGIONAL

To be filled in English

A remplir en Anglais

Tourist visas come with a restriction that there must be a 2-month gap between 2 stays in India. This form enables you to submit an exemption request if you will be visiting other Asian countries and then re-entering India (i.e. organised tours, cruises, trip to Nepal):

Les visas touristiques comprennent une restriction qui impose un délai de 2 mois entre chaque séjour effectué en Inde. Ce formulaire vous permet de déposer une demande de dérogation si vous envisagez un parcours touristique régional avec une seconde entrée en Inde (voyage organisé, croisière, excursion au Népal).

I undersigned,

Je soussigné(e),

Full name:

Nom et prénom :

Passport number:

Numéro de passeport :

Request exemption from the 2-month gap rule between each stay in India for the following reasons:

Demande une dérogation à la règle des 2 mois pour la/les raison(s) suivante(s) :

Number of Entries required (please circle):

Double

Triple

Nombre d'entrées souhaitées (veuillez entourer) :

I certify having attached documentary evidence of the itinerary (travel tickets, letter from a tour-operator) along with this form and I understand that my request can be granted or refused at the Embassy's discretion.

Je certifie joindre à ce formulaire les documents détaillant l'itinéraire de mon parcours touristique (billets, lettre d'un tour opérateur). J'ai bien noté que ma demande peut être accordée ou refusée de plein droit par l'Ambassade.

Date: _____

Signature: _____

CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR L'INDE

VF Services (UK) Limited, 42-44 rue de Paradis, 75010 Paris

Avez-vous besoin d'un visa ?

A compter du 03/10/2011, toute personne demandant un visa pour l'Inde doit effectuer un pré-enregistrement sur le site internet du gouvernement indien (temps estimé de saisie : 30 à 60 minutes) http://indianvisaonline.gov.in/visa/ .

Quelque soit votre nationalité, à l'exception du Népal et du Bouthan, vous avez besoin d'un visa d'entrée pour l'Inde.

Toutes personnes ressortissants ou natifs des pays suivants (liste non exhaustive) doivent se présenter directement au consulat : Iran, Irak, Bangladesh, Sri Lanka, Afghanistan, Corée, Pakistan, Chine

ATTENTION : ne pas déposer votre dossier plus de 6 mois avant votre date de retour de l'Inde... Votre visa ne sera pas valable et ce, sous votre entière responsabilité

ATTENTION : Tout mineur français n'ayant pas de passeport valide personnel et qui doit quitter la métropole sans être accompagné d'une personne titulaire de l'autorité parentale doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire. Cette autorisation est obligatoire pour franchir la frontière avec une carte d'identité en cours de validité ou un passeport périmé depuis moins de 5 ans. Pour obtenir une autorisation de sortie de territoire, la personne qui détient l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) doit s'adresser à la mairie ou à la préfecture dont dépend son domicile. Elle doit certifier sur l'honneur qu'elle est titulaire de l'autorité parentale et présenter un document à l'appui de sa déclaration (décision du juge, par exemple).

ATTENTION: tous les nouveaux passeports français de type Delphine ne permettent pas d'y inscrire des enfants mineurs. Chaque enfant mineur doit donc être en possession de son propre passeport et visa pour entrer dans les pays nécessitant de présenter un passeport et/ou un visa. Les tarifs pratiqués des visas sont alors ceux des adultes.

Attention : en aucun cas, la société Servinco, action-visas.com et ses Partenaires, ne sauraient voir leur responsabilité engagée du fait de l'utilisation par vos propres soins des informations sur les visas. Pour tous les pays ne nécessitant pas de visa avant le départ, nous vous conseillons de vérifier les formalités exactes auprès des ambassades, offices de tourisme ou ministères concernés afin de prendre connaissance d'éventuelles modifications ou exigences.

Période de validité du visa obtenu et durée du séjour possible :

Période de validité du visa obtenu et durée du séjour possible : L'arrivée et la sortie doivent s'effectuer dans les six mois (trois mois pour les transits) à compter de la date de délivrance du visa (y compris pour les multiples entrées et sorties). ATTENTION, Nouvelle consigne consulaire : deux séjours doivent être séparés par un délai minimum de 2 mois. Il faut donc si possible éviter les excursions à partir de l'Inde sur un autre pays puis retour sur l'Inde et préférer un départ à partir du second pays. La restriction du délai d'attente de 2 mois entre chaque séjour sur l'Inde est valable pour tous les visas touristiques récemment ou anciennement délivrés. Une dérogation est éventuellement possible sous réserve de présentation (en plus du dossier ordinaire) d'un formulaire complémentaire de demande d'exemption ainsi que des justificatifs aériens, ferroviaires, ou maritime attestant d'un circuit à double/triple entrées sur l'Inde. Cette dérogation est donnée en 2 ou 3 entrées uniquement et s'accompagne d'une obligation de s'enregistrer auprès des autorités locales dans les 14 jours suivant l'arrivée.

GARANTIE Visas-Sécurité

EN EXCLUSIVITE: 9 euros TTC par personne pour l'option Garantie Visas-Sécurité (remboursement jusqu'à 3000 Euros /personne) pour les cas suivants: - Perte ou retard lors du retour du ou des passeports - Retard d'ambassade entraînant perte du billet et /ou du séjour

La garantie «Visas-Sécurité», facultative mais exclusive, vous permet de mieux sécuriser vos départs suite à la faute éventuelle d'un tiers n'étant pas Action-visas. En dehors de cette option, Action-visas se donne tous les moyens de réaliser ses services qui sont régis par les conditions générales de vente et qui vous couvrent.

Documents de base nécessaires

Bon de commande action-visas.com: utilisez un seul bon de commande par pays, quelque soit le nombre de personnes. Le nom indiqué et les coordonnées indiquées, y compris le numéro de passeport, seront ceux de notre contact. Multipliez toutes les options choisies par le nombre de personnes, seul le mode de retour ne doit être multiplié que par 1. Faites un chèque global.

Le formulaire rempli online sur le site du gouvernement indien www.indianvisaonline.gov.in (ATTENTION, ce formulaire demande 2 signatures, la première sur la première page sous la photo, la seconde en bas de deuxième page sur les pointillés. Ces signatures doivent être rigoureusement identiques à celle du

Copie de la page du passeport où se trouve la photo (en + du passeport)

Deux photos d'identité identiques couleur sur fond clair (pas de photocopie ni de photo scannée ni de photo noir et blanc) de 5 cm x 5 cm (aucun autre format ne sera accepté). La prise de vue doit montrer un gros plan du visage et des épaules. Le visage doit être positionné au centre du cadre et sans inclinaison. Les photos doivent impérativement être TROMBONEES sur le formulaire.

Un passeport dont la validité doit être supérieure à 6 mois + 10 jours après le dépôt au consulat (5 ans pour les demandes visa 1 an tourisme) ainsi que 3 pages consécutives entièrement libres de toute inscription pour le visa Inde. Attention, le consulat refusera tout passeport abîmé.

action-visas.com

Documents supplémentaires

Pour les demandes de visa urgentes, fournir la copie du billet d'avion aller ET retour. Actuellement, le consulat d'Inde n'accepte les dossiers que 8 à 10 jours avant le départ (billet faisant foi).

Etrangers (non français), ressortissants d'un des pays de l'Union Européenne et résidents en France : copie facture EDF prouvant qu'il réside en France ou copie carte de séjour non périmée + formulaire additionnel pour les ressortissants étrangers (en + du formulaire officiel) + une attestation de voyage précisant le nom de la compagnie aérienne et les dates de voyage ou la copie des billets d'avion. Le supplément est de 30E.

Ressortissants d'un pays non membre de l'Union Européenne et résidents en France: copie carte de séjour valable 6 mois après la fin de validité du visa + formulaire additionnel pour les ressortissants étrangers (en + du formulaire officiel). Le supplément est de 30E.

Visa affaires : Une photocopie du Bilan comptable simplifié de l'entreprise Française (2 à 5 pages uniquement ou possibilité d'imprimer gratuitement résumé sur une page du dernier bilan sur un site comme www.societe.com).

Visa affaires : une lettre de mission (papier entête, tampon, signature) EN ANGLAIS, adressée au Consulat de l'Inde à Paris, précisant toutes les coordonnées du partenaire en Inde, mentionnant les dates précises (date d'entrée et date de sortie) du ou des premier(s) séjour(s) prévu(s) ainsi que la durée du visa souhaité (maximum 1 an selon acceptation consulaire).

Visa affaires : 1 lettre d'invitation (papier entête, tampon, signature) EN ANGLAIS du partenaire en Inde, adressée au Consulat de l'Inde à Paris, faxée ou envoyée par courriel, mentionnant les dates précises (date d'entrée et date de sortie) du ou des premier(s) séjour(s) prévu(s) - identiques à celles de la lettre de mission ainsi que la durée du visa souhaité (maximum 1 an selon acceptation consulaire).

Visa affaires : Pour les ressortissants étrangers, il est obligatoire d'être résident en France depuis un minimum de 2 ans. Les documents justificatifs doivent être au nom du requérant : une carte de séjour en cours de validité mentionnant une date d'entrée en France antérieure à deux ans ou 2 factures (une ancienne, une récente) d'électricité, gaz ou téléphone fixe ou 2 relevés bancaires (un ancien, un récent) ou 2 avis d'imposition ou 2 taxes foncières. Aucun autre document ne pourra être accepté.

Visa Tourisme validité 1 an : joindre une lettre de motivation manuscrite en anglais précisant les raisons du voyage

Visa Tourisme nécessitant 2 ou 3 entrées de pays limitrophes avec des intervalles inférieurs à 2 mois : un formulaire complémentaire de demande d'exemption ainsi que des justificatifs aériens, ferroviaires, ou maritime attestant de toutes les entrées et sorties d'un circuit à double/triple entrées sur l'Inde. Cette dérogation est donnée en 2 ou 3 entrées uniquement et s'accompagne d'une obligation de s'enregistrer auprès des autorités locales dans les 14 jours suivant l'arrivée.

Enfant ayant un passeport individuel (partant avec ou sans ses parents) : même formalités que les adultes + joindre autorisations manuscrites du père ET de la mère + copie du livret de famille + photocopie du passeport (ou carte d'identité) des 2 parents

Pour les personnes d'origine indienne, fournir trois photos d'identité identiques couleur - format photo d'identité sur fond blanc (pas de photocopie ni de photo scannée ni de photo noir et blanc) + 2 formulaire + copie du livret de famille ou extrait date de naissance. Le tarif est de 138 E (frais consulaire + frais de service inclus).

Les frais de visa affaires sont établis en fonction des règles de réciprocité entre états. Ci joint quelques tarifs: pour les visas d'affaire 1 an selon nationalité (frais consulaire + frais de telex + frais de service inclus): USA : 250,00 E, Grande Bretagne : 269,00 E, Equateur : 373,00 E, Nouvelle Zélande : 238,00 E, ukraine : 324,00 E, République Tchèque : 312,00 E, Iran : 416,00 E, Irlande : 324,00 E, Japon:261,00 E, Nigéria : 435,00 E, Philippines : 349,00 E, Pologne : 303,00 E, Arabie Saoudite : 343,00 E, Irlande : 324,00 E, Thaïlande : 324,00 E, Emirats : 589,00 E, Autres: 225,00 E pour les visas tourisme 6 mois selon nationalité (frais consulaire + frais de telex + frais de service inclus): USA : 144,00 E, Russie : 169,00 E, Roumanie : 172,00 E, Singapour : 150,00 E, Japon : 129,00 E

Attention! Remplir avec précision toutes les rubriques du formulaire officiel de l'ambassade afin d'éviter tout retard !

- Si vous avez besoin de votre passeport bien avant votre départ pour l'Inde, contactez l'équipe d'Action-Visas impérativement avant le dépôt du dossier (l'ambassade de l'Inde se fiant parfois à la date d'entrée en Inde pour donner les dates de retraits des passeports)

Assurance Rapatriement - L'EUROPEENNE D'ASSURANCES

action-visas.com a négocié pour vous auprès de l'Européenne d'Assurances, une assurance rapatriement spécifique pour 39 Euro/pers. vous couvrant sur une période de 45 jours! Il vous suffit de cocher l'option assurance ou encore de nous fournir votre liste complète des personnes à assurer (Nom, Prénom, date de naissance). Un contrat d'assurance avec votre numéro de souscription (protocole Européenne d'Assurances) vous sera retourné. Vous partez dans une heure? action-visas.com peut vous fournir une Assurance Rapatriement Européenne d'Assurances immédiatement et vous communiquer (tél, fax) votre n° d'assurance et les procédures d'usage! Garanties générales: voir la rubrique Rapatriement d'action-visas.com

Bon de commande à retourner à Action-Visas

Action-Visas (sté Servinco) 10-12 rue du Moulin des Prés - 75013 Paris - Tél 01.45.88.56.70 - Fax 01.45.88.59.84 - RCS 391499829

Répondez à toutes les rubriques (caractères majuscules), cochez les cases correspondantes à votre choix en indiquant la quantité, calculez le prix total TTC et retournez cette fiche avec tous les documents requis, votre passeport et votre chèque établi à l'ordre de SERVINCO

Indiquer clairement sur votre bon de commande votre courriel(E-mail) afin de recevoir en temps réel le suivi de votre dossier

Mme/Mlle/Mr Nom: Prénom:

Nationalité: Date et lieu de naissance:

Profession: TEL Bureau: TEL Domicile:

Quitte la France le:/...../..... Date d'arrivée:/...../..... Date de sortie:/...../.....

Noms des enfants accompagnés:

N° Passeport(s): Email:

Nom et adresse de retour du(des) passeport(s):

Je déclare avoir lu et accepté les conditions générales de vente,

Date et signature avec la mention Lu et approuvé:

Tous les tarifs sont indiqués en euros et TTC (inclus les frais consulaires et le service action-visas.com)

Les conditions générales de vente sont accessibles sur www.action-visas.com. Paiements acceptés: chèque ou Carte bancaire uniquement

Attention : le mode de paiement par mandat-poste ne sera pas accepté.

Etape I - Sélection de votre visa - Tarifs de base (délais en jours ouvrés et hors port)

Type de visa	Entrée/Sortie	Durée	Délai	Total	X	Qté
Tourisme 6 mois	Multiple entrées	Séj < 6 mois	10 jrs ouvrés min.	96,00	<input type="checkbox"/>	
Tourisme exemption 2 mois - cf. rubrique documents à	-	-	10 jrs ouvrés min.	96,00	<input type="checkbox"/>	
Tourisme validité 1 an	Multiple entrées	90 jours consé	10 jrs ouvrés min.	126,00	<input type="checkbox"/>	
Affaires validité 1 an	Multiple entrées	30 jours consé	10 jrs ouvrés min.	256,00	<input type="checkbox"/>	
Tourisme 6 mois (passeport UE et Hors UE) - cf. rubrique	Multiple entrées	<= 6 mois	Variable (selon	126,00	<input type="checkbox"/>	
Tourisme exemption 2 mois (passeport UE et Hors UE) - cf.	-	-	Variable (selon	126,00	<input type="checkbox"/>	

Etape II - Sélection des options supplémentaires (délais en jours ouvrés et hors port) - Tarifs Urgences et Assurance

Options	Total	X	Qté
Garantie Visas-Sécurité	+ 9,00	<input type="checkbox"/>	
Délai urgent 2 jours à 10 jours suivant date de départ (fournir copie billet avion Aller ET Retour) - sauf ressortissants	+ 74,00	<input type="checkbox"/>	
Délai urgent 1 jour ouvré en ambassade pour un départ dans les 72h (fournir copie billet avion Aller ET Retour) - sauf	+ 104,00	<input type="checkbox"/>	
Assurance rapatriement valable 45 jours	+ 39,00	<input type="checkbox"/>	
Assurance rapatriement valable 90 jours	+ 78,00	<input type="checkbox"/>	
Assurance rapatriement valable 1 an pour des séjours consécutifs de 90 jours maximum	+ 164,00	<input type="checkbox"/>	

Etape III - Sélection du mode de retour (OBLIGATOIRE) - Tarifs Enlèvement/Livraison Passeport(s)

Attention, veuillez tenir compte des délais indiqués pour choisir votre mode de retour.

Action-visas ne peut être tenue pour responsable des délais de port à l'aller comme au retour, ni d'une perte éventuelle des transporteurs.

Désignation	Délai en jours ouvrés	Total	X	Qté
Je reviendrai chercher le(s) passeport(s)	-	-	<input type="checkbox"/>	
Retour en « Lettre Expert avec accusé de réception » pour la France	2 à 6 jours possibles	+ 8,00	<input type="checkbox"/>	
Chronopost France (forfaitaire) forfait unique de 1 à 25 passeports	24 h (normalement, le lendemain de l'envo	+ 24,00	<input type="checkbox"/>	
Chronopost International - gdes villes européennes forfait unique de 1 à 25	délai selon destination	+ 50,00	<input type="checkbox"/>	
Chronopost France Dom Tom (forfaitaire) forfait unique de 1 a 25	3 à 4 jours	+ 60,00	<input type="checkbox"/>	
Chronopost France Corse (forfaitaire) forfait unique de 1 a 25 passeports	24 h à 48h	+ 45,00	<input type="checkbox"/>	
Enlèvement à domicile par coursier (Paris intra-muros)	2h.30 et avant 18h.00	+ 12,00	<input type="checkbox"/>	
Livraison à domicile par coursier (Paris intra-muros)	le lendemain de la réception du visa	+ 12,00	<input type="checkbox"/>	
Supplément Urgence (Paris intra-muros)	1 h ou apres 18h00	+ 12,00	<input type="checkbox"/>	
Enlèvement à domicile par coursier (Villes limitrophes Paris)	2h.30 et avant 18h.00	+ 30,00	<input type="checkbox"/>	
Livraison à domicile par coursier (Villes limitrophes Paris)	le lendemain de la réception du visa	+ 30,00	<input type="checkbox"/>	
Supplément Urgence (Petite couronne)	1 h ou apres 18h00	+ 30,00	<input type="checkbox"/>	
Mise à disposition aéroports (lundi au vendredi avant 20h. et hors jours fériés)	-	+ 95,00	<input type="checkbox"/>	
Mise à disposition aéroports (après 20h.00, jours fériés, samedi et dimanche)	-	+ 120,00	<input type="checkbox"/>	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales ci-dessous ne tiennent pas compte de la Garantie Visas-Sécurité qui reste une option facultative pour vous couvrir sur une erreur qui ne serait pas du fait propre de Action-visas

I - DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles de la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** et ses clients.

Les clauses ou conditions contraires figurant sur les documents commerciaux des contractants de la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** ne lui sont pas imputables.

Toute dérogation expresse, acceptée par la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com**, sera limitée au seul objet de cette dérogation, les présentes conditions demeurant applicables pour toutes les clauses non contraires à cette dérogation.

II - PAIEMENTS

Les paiements s'effectuent au dépôt des dossiers sauf accord express. Dans ce cas, les factures émises par la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** sont payables immédiatement à réception de la facture.

Les prix facturés sont les prix en usage au jour de la commande.

Toute démarche entreprise par la société doit être payée quelque soit son aboutissement.

III - RESPONSABILITE

Pour l'exécution des commandes qu'elle reçoit, la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** s'engage à déployer tous les moyens normalement à sa disposition.

Sauf convention contraire expresse, la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** n'est tenue de garantir un résultat que si l'exécution de la prestation qui lui est demandée dépend de sa seule volonté, qu'il s'agisse de la prestation elle-même, du délai ou des modalités particulières d'exécution. En cas de non exécution pour une cause qui ne lui est pas imputable, sa responsabilité ne sera pas engagée.

Sauf exception prévue au paragraphe précédent pour toute prestation dont le délai, la modalité d'exécution ou l'exécution elle-même - en tout ou partie - dépendent d'une personne publique ou privée tierce par rapport à la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com**, celle-ci n'est tenue que d'une obligation de moyens. Il en va ainsi en particulier de l'obtention de tout titre, document, agrément, visa, certificat, de toute décision administrative, qu'ils émanent de personnes publiques ou privées.

Il est convenu entre les parties que les acheminements, les expéditions, les transports des documents ou objets confiés à la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com**, peuvent être effectués par l'intermédiaire de sociétés tierces spécialisées ou par voie postale et que la responsabilité de la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** ne pourra être engagée en cas de défaillance, de perte, de retard, de vol, destruction partielle ou totale ou d'erreurs commises par ces sociétés ou par les services postaux. En pareil cas, les contractants de la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** rechercheront directement la responsabilité de ces sociétés tierces ou des services postaux.

La responsabilité de la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** est limitée à un montant de 200 Euros maximum par prestation demandée ou par objet confié. Toute prestation réalisée par la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com**, devra être vérifiée à réception du document par le client : Aucune réclamation ne pourra être acceptée plus de 5 jours après la réception du document.

En tout état de cause, la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** est libérée de ses obligations en cas de force majeure (inondations, incendies, grèves totale ou partielle, lock out,...).

En aucun cas, la société **Servinco, action-visas.com** et ses Partenaires, ne sauraient voir leur responsabilité engagée du fait de l'utilisation par vos propres soins des informations sur les visas. Il vous incombe d'en vérifier l'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence auprès du Consulat ou de l'Ambassade du pays concerné

IV - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les parties, s'il s'agit de sociétés, conviennent que les contestations qui s'élèvent entre elles seront de la seule compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Toute commande entraîne de plein droit l'acceptation des présentes conditions générales de ventes.

GARANTIE Visas-Sécurité

La garantie «Visas-Sécurité», facultative mais exclusive, vous permet de mieux sécuriser vos départs suite à la faute éventuelle d'un tiers n'étant pas Action-visas. En dehors de cette option, Action-visas se donne tous les moyens de réaliser ses services qui sont régis par les conditions générales de vente et qui vous couvrent.

I - Cas où la garantie est applicable: Départ à la date initiale prévue impossible

Si une ambassade prenait du retard par rapport aux délais en jours ouvrés annoncés sur le site Internet action-visas.com ou si elle perdait ou détériorait votre passeport

Si un prestataire que vous avez choisi en option , comme Chronopost ou La Poste, perdait votre passeport et votre visa lors du retour chez vous du dossier

Si un prestataire que vous avez choisi en option , comme Chronopost ou La Poste, prenait un retard dans l'acheminement de retour de plus de 4 jours par rapport aux délais annoncés

Si une ambassade oubliait une mention demandée sur votre bon de commande et que les délais ne permettaient pas de faire corriger le visa: enfant supplémentaire, double ou multiple entrée , urgence...

II - Montant de la garantie:

Sont remboursés à hauteur du préjudice réel : le passeport, le visa, le billet d'avion et/ou les hôtels réservés et/ou le séjour réservé à l'étranger et ce , en totalité si le voyage doit obligatoirement être annulé pour l'une des raisons ci dessus et à concurrence de 3000 Euros maximum par personne et par option

Dans le cas où le voyage est maintenu, repoussé ou inchangé, seuls les suppléments réels sont pris en compte et remboursés

III - Conditions d'application :

Tout dossier doit être complet lors du dépôt, comme indiqué sur les fiches pays . En cas de dossier remis incomplet, les délais ambassades courent seulement à compter du lendemain de la date de réception du complément et en jours ouvrés de l'ambassade concernée.

Les remboursements s'effectuent sur justificatifs originaux des prestataires (Compagnies aériennes, hôtels, agences etc.) indiquant les sommes déjà payées et non remboursables, les suppléments dus en cas de modification ou le non remboursement partiel des sommes engagées et payées.

Ne sont pas compris dans la garantie:

Les retards de moins de quatre jours par rapport aux délais annoncés des prestataires de transport tels que Chronopost ou La Poste

Les refus nominatifs de visa par les consulats alors que le dossier est complet